

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 janvier 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour la motion suivante:

• (1005)

[Traduction]

Que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien soit reportée à 22h00 aujourd'hui et que, au cours de cette prolongation de séance, aucune motion dilatoire ne soit acceptée par la Présidence ou l'absence de quorum ne puisse lui être signalée; et

que, si le vendredi 28 janvier 1994, à la fin du débat sur la motion pour l'Adresse en réponse au discours du Trône, un vote par appel nominal est demandé et exigé, un tel vote soit différé jusqu'au mardi 1^{er} février 1994, à 18h00, nonobstant les dispositions de l'article 45(6) du Règlement.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, effectivement, nous avons accordé notre consentement, et je voudrais souligner que c'est peut-être un précédent que l'on a créé en tenant le vote le mardi soir. J'espère que l'on pourra discuter de cette question lors de la réforme parlementaire afin que les votes soient concentrés les mardis, mercredis et jeudis, pour faire en sorte que les députés puissent travailler le vendredi ou le lundi dans leur comté, ce qui rendrait la tâche de tous les députés beaucoup plus facile à exécuter.

[Traduction]

Le Président: Avons-nous le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le Président: Les députés ont entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ce matin une pétition signée par des résidents de ma circonscription, Leeds—Grenville. J'ai noté que les signataires vivent dans des endroits comme North Augusta, Addison et Spencerville.

Les pétitionnaires se déclarent horrifiés de l'augmentation des crimes violents au Canada. Ils demandent de modifier les lois afin d'interdire l'importation, la distribution et la vente de ce qu'on appelle les «cartes de tueurs».

Les pétitionnaires voudraient qu'on informe tous les fabricants de ces cartes qu'elles seront stoppées à la frontière pour être détruites. Ils voudraient qu'on dise cela aux fabricants avant qu'ils essayent de les exporter au Canada.

LES GARDERIES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition. Les pétitionnaires signalent que les familles à un seul revenu dont les enfants ont des besoins spéciaux devraient pouvoir déduire leurs frais de garde dans le calcul de leur impôt sur le revenu. À leur avis, ces familles subissent une discrimination lorsque l'un des parents décide de demeurer à la maison avec les enfants.

Les pétitionnaires mentionnent que ces familles doivent souvent assumer de lourdes dépenses pour suivre les conseils de leur médecin et placer leur progéniture dans des garderies aptes à s'occuper d'enfants ayant des besoins spéciaux puisque les frais exigés sont les mêmes pour les familles disposant d'un ou de deux revenus.

Les pétitionnaires estiment que cette politique est discriminatoire et injuste. Ils demandent donc qu'elle soit revue et que des mesures soient incluses dans le prochain budget si possible.